

La Belgique envisage bien d'accueillir Gbagbo

CÔTE D'IVOIRE

Oui, la Belgique a donné son accord pour accueillir Laurent Gbagbo ». Ce mercredi sur les ondes de nos confrères de RFI, Mamadou Touré, ministre ivoirien de la Promotion de la jeunesse, était catégorique : « Selon les informations que nous avons, autant la Belgique a donné son accord pour Laurent Gbagbo, la Belgique a refusé d'accueillir Charles Blé Goudé ». Le fait que sa seconde épouse Nady Bamba et son fils se trouvent sur le sol belge aurait pesé dans la balance, avance encore le ministre.

L'accord d'accueillir l'ancien président ivoirien, information confirmée au *Soir* par une source bien renseignée, a toutefois été perturbé par la décision de la Cour pénale internationale (CPI) de suspendre la libération de Laurent Gbagbo, après un nouvel appel déposé par la procureure, ce mercredi soir. Les juges avaient ordonné plus tôt sa remise en liberté après son acquittement retentissant. Selon la CPI, l'ancien chef d'état doit « rester sous la

garde de la CPI » jusqu'à ce que l'appel du parquet contre sa libération soit entendu.

Pour l'instant, la prudence et la patience sont donc de mise du côté belge qui refuse de s'exprimer publiquement sur le sujet tant que l'appel est en cours.

Un procès ouvert en 2016

L'ancien président de Côte d'Ivoire Laurent Gbagbo, emprisonné à La Haye depuis plus de 7 ans, a été acquitté ce mardi par la Cour Pénale Internationale. Charles Blé Goudé, qui dirigeait le mouvement des Jeunes Patriotes, fidèle à Gbagbo, a lui aussi été acquitté. Les deux hommes devaient répondre de quatre chefs d'inculpation et de crimes contre l'humanité : meurtres, viols, persécutions et tentatives de meurtres et autres actes inhumains. Leur procès devant la CPI s'était ouvert le 28 janvier 2016.

Le juge président a dit avoir pris cette décision car « l'accusation ne s'est pas acquittée de la charge de la preuve conformément aux critères requis » par la justice internationale. ■

M.BN